

HA/CLT

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-87 du 06 Avril 1992

PORTANT NOMINATION ET PROMOTION A TITRE  
POSTHUME EXCEPTIONNEL CIVIL ET ETRANGER  
DANS L'ORDRE NATIONAL DU BENIN  
DE MONSIEUR JEAN-NOEL CHARTIER

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,

- VU La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;  
VU La Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;  
VU La Loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;  
VU Le Decret n° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement.  
VU Le Decret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;  
Vu Le Relevé n° 04/SGG/REL du 30 Janvier 1992 des Décisions Administratives du Conseil des Ministres ;

Sur proposition du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre National du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu, en sa séance du 29 Janvier 1992.

DECRETE

Article 1er : Est nommé et promu à titre posthume exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin :

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur Jean-Noël CHARTIER  
Conseiller Technique Principal du Projet  
du BIT d'Appui aux Artisans.

./...

Article 2 : Le Présent Decret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

FAIT A COTONOU, le 06 Avril 1992

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand Maître de l'Ordre National du Bénin,



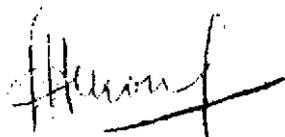
Micéphore D. S O G L O

Le Ministre d'Etat,  
Secrétaire Général à la Présidence,



Désiré VIEYRA

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE  
NATIONAL DU BENIN PAR INTERIM,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 4 - Ministères 20 - GCONB 15 - CS 4 - SGG 4 - SPD 2 -  
ONEPI 2 - DCCT 1 - GSM 1 - BN - DAN 2 - LPE - DIC - INSAE 3 - IGE et ses Sections 1 -  
UNB - FASJEP - INSJA 3 - Préfets 6 - JOEB 2 - Intéressé 2.